

D 2025 06 19 058

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 19 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, M. CHALENDAR

Absents excusés : J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, C. TOWNSEND, G. MASRARI, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, V. KRYK

Procurations : J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, M. GRENIER à J. DAZIN, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à D. GANNE, P. GUINOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, J. DIZERENS à O. GUICHARD, A. NEUSSER à A. BOUSSER

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

15. Culture - Mécénat Art en campagne 2025

Le mécénat est défini par la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat comme une libéralité, un don. Il s'agit d'un « *soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général* ».

Considérant l'intérêt d'associer des acteurs privés aux projets de la collectivité à travers l'acte de don, permettant ainsi de financer le projet culturel par des ressources nouvelles et d'impliquer particuliers et acteurs économiques du territoire ;

Considérant que la société Eiffage s'est engagée à prendre en charge les dépenses liées aux boissons pour l'inauguration et la clôture de l'exposition Art en Campagne, pour un montant de 1500€ TTC.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à recevoir des dons des particuliers ou des entreprises qui souhaitent participer, de manière désintéressée au financement d'Arts en campagne 2025 dans la limite de 6000€.
- **DIT** que les dons récoltés viendront s'inscrire en recette au BP 2025, et que ces crédits serviront au financement des dépenses liées à l'organisation de l'exposition Art en campagne.
- **PREND ACTE** de la participation de la société Eiffage à la prise en charge de dépenses liées à l'achat des boissons pour les cérémonies officielles d'ouverture et de clôture d'Art en campagne, pour un montant de 1500 € TTC.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 20 juin 2025

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 juin 2025

Affiché le : 20 juin 2025

Olivier GUICHARD

Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.